



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E210559

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2027

ÉDITÉ LE

18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/12/2024

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Brive La Gaillarde

Siret : 938 194 990 00017

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8834679-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 421709960001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 421709960001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ATELIER DUMAS

Sigle : ATELIER DUMAS
301 AVENUE DE LA GARE
19110 BORT-LES-ORGUES

Téléphone : 06 19 98 00 20

Portable : 06 88 94 59 41

Site Internet :

E-mail : laetitia@atelierdumas19.fr

Responsabilité légale :
DUMAS LAETITIA PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4132 PROB	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	24/06/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/06/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/06/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	24/06/2025
o Isolation des combles perdus	24/06/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.